



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 28 mars 2025

L'an 2025, le 28 mars 2025 à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 22 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames BURLIN Véronique, DREAN Michelle, ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRILLOT Guy, MAZUR Jean, Eddy SANTINI

Absent : 0

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2025

ORDRE DU JOUR

I/ COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Qui n'est ni plus moins que le compte administratif. Pour faire simple :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	329 021.24
Recettes	342 836.51
Résultat	13 815.27 d'excédent

Résultats antérieurs 253 602.91

Résultat cumulé 267 418.18

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	61 308.41
Recettes	35 462.25
Résultat	- 25 846.16 de déficit

Résultats antérieurs 6 867.65

Résultat cumulé - 18 978.51

BILAN GENERAL FIN D'EXERCICE 2024 : { 267 418.18

{ - 18 978.51 : 248 439.67 excédent

Après cette présentation et explications aux membres du conseil municipal, le maire se retire laissant au 1^{er} adjoint le soin de présider et procéder au vote. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve le CFU 2024 présenté.

II/ AFFECTATION de R2SULTATS

Pour équilibrer le budget, section investissement, le maire propose que soit affectée au compte 1068 la somme de 18 978.51 €. A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent que ladite somme soit affectée au compte 1068 des recettes section investissement du Budget Provisionnel 2025.

III/ VOTE des TAUX des TAXES

Le maire fait le point sur le Taux des Taxes locales ; notre situation financière est toujours en excédent, il n'y a pas lieu d'augmenter les taxes locales cette année encore. Il faut remarquer cependant que notre matelas de sécurité diminue un petit peu chaque année conséquence des charges obligatoires toujours en hausse tout comme les cotisations aux diverses structures intercommunales auxquelles nous ne pouvons nous soustraire, etc...

Pour 2025, après avoir fait le tour de table, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes locales, le résultat cumulé 2024 nous permettant de voir venir.

IV/ DELIBERTAION FONGIBILITE des CREDITS

La fongibilité des crédits permet à une collectivité d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Le maire propose que cette fongibilité soit mise en place afin d'éviter de convoquer le conseil municipal pour procéder à des décisions modificatives à répétition. Ainsi, au niveau du fonctionnement cette fongibilité s'élevait à 30 658.65 €, pour l'investissement à 12 490.37 €. Après en avoir délibéré, les conseillers(ères) à l'unanimité approuvent la mise en place de cette fongibilité des crédits de chapitre à chapitre pour chacune des sections.

V/ VOTE du BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition du budget 2025. Un exemplaire des documents a été remis à chaque conseiller(ère) douze jours avant la présente séance.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 571 320.23 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 185 516.74 €

Le total du budget par l'exercice 2025 s'élève à 756 836.97 €

Le maire invite les conseillers(ères) à présenter leurs demandes d'explications éventuelles, de faire part de leurs observations le cas échéant.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget 2025 par 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

VI/ CDC : REPARTITION des SIEGES

Il s'agit de prononcer sur la composition du conseil communautaire de notre communauté de communes des Portes du Berry et de renouveler l'accord local actuel qui permet de bénéficier de 32 sièges (au lieu de 26 en droit commun), dont 2 pour notre commune.

Il convient donc que les communes membres de la CDC approuvent le cadre de l'accord local par délibérations concordantes, celles-ci doivent être adoptées au plus tard le 31 août 2025. Avant de passer au vote le maire indique la répartition envisagée des 32 sièges.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'approuver la composition du conseil communautaire de la CDC des Portes du Berry dans le cadre d'un accord local
- de fixer à 32 le nombre de sièges répartis comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
La Guerche sur l'Aubois	3187	9
Jouet sur l'Aubois	1306	4
Cours les Barres	1030	3
Cuffy	1018	3
Torteron	789	3
Marseilles les Aubigny	647	2
La Chapelle-Hugon	385	2
Menetou Couture	357	2
Germigny l'Exempts	292	1 (+1 suppléant)
Le Chautay	264	1 (+1 suppléant)
Saint Hilaire de Gondilly	136	1 (+1 suppléant)
Apremont sur Allier	67	1 (+1 suppléant)
	9 478	32

VII/ INFOS DIVERSES

◆ le maire fait part aux conseillers(ères) du courrier de l'école de musique de Sancoins, qui accueille parmi ses élèves un jeune de La Chapelle-Hugon, et sollicite à ce titre une subvention. Après délibération le conseil municipal accorde la somme de 50 €.

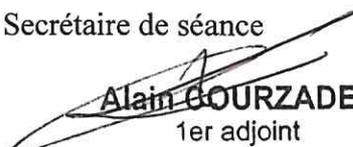
◆ le maire rappelle que la commission Festivités du comice 2026 a rendez-vous le lundi 31 mars à 18h30 à la salle des fêtes de La Guerche.

TOUR DE TABLE

Alain COURZADET 1^{er} adjoint fait le point sur les travaux envisagés et les devis correspondants. Selon les informations du dossier Agrivoltaïque QAIR, les travaux ne pourraient être effectifs que les derniers mois de 2026.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 16 mai à 19h.

Secrétaire de séance


Alain COURZADET
1^{er} adjoint

Jean-Yves GIOT
Le Maire

